Logo CFDT

déménagement densification Immobilier La lettre des élus DTSI

La lettre des élus DTSI

Plan Schéma Directeur de l’Immobilier 2025

Cure d’austérité dans l’immobilier : des conditions de travail encore et toujours sacrifiées

Le poste de travail, sa localisation et son aménagement ont toujours été une question majeure pour la **Cfdt**.

Ils concourent aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

Quel est le véritable projet de la Direction, lorsque s’enchaînent des plans de réduction de coûts qui partagent tous la même particularité inquiétante : la dégradation constante des conditions de travail des salariés ?

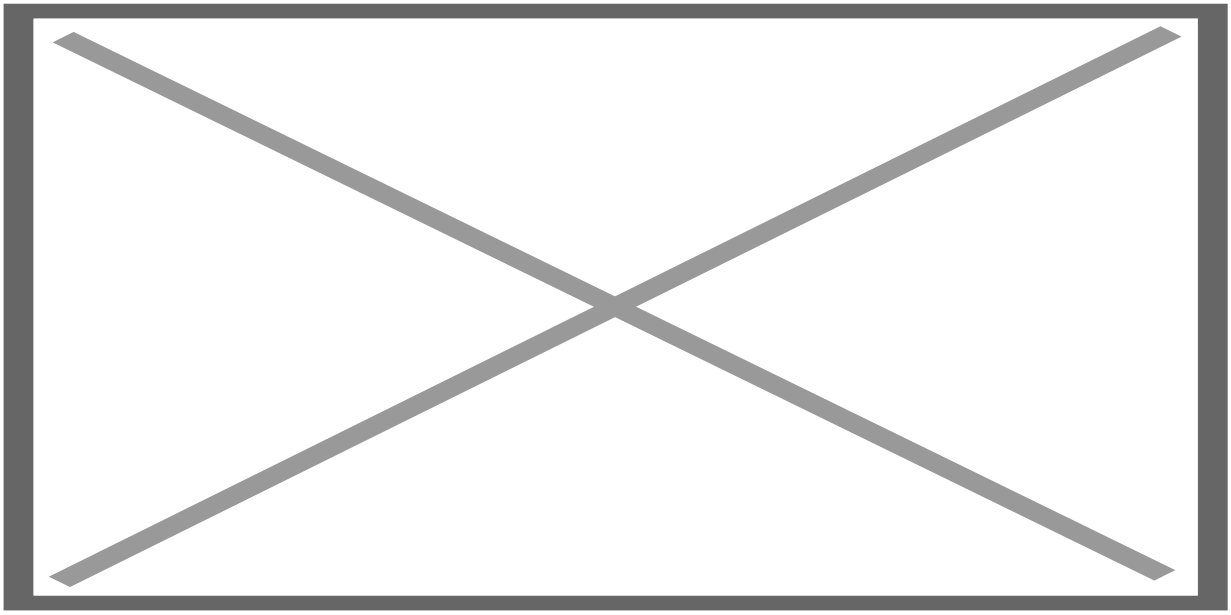
Depuis plusieurs années, l’entreprise avance à marche forcée vers une restructuration immobilière basée sur la création de campus, accueillant plusieurs centaines, voire milliers, de salariés.

À Gardens, Rennes Atalante, bientôt Meylan, Lannion, Balma, Caen, l’entreprise entasse les salariés aux mépris des besoins spécifiques des activités et du bien-être de chacun d’eux.

La **Cfdt** a alerté la direction sur l’ultra densification qui s’opère et les mécontentements, voir agressions, de plus en plus fréquentes entre collègues.

Pire, des sites tel que St Mauront à Marseille, Patton à Rennes, sont devenus des lieux de deals et d’incidents réguliers mettant en cause la sécurité de nos salariés.

Si la **Cfdt** devait retenir un point positif ce serait : la diminution théorique de notre empreinte carbone, théorique puisque indépendante de l’impact des nouveaux déplacements imposés aux salariés par la concentration de nos effectifs sur quelques sites géographiques.



Enfin, si la **Cfdt** n’est pas opposée par principe à l’organisation du travail en flex-office, cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail.

La réduction des espaces pour des raisons économiques ne doit pas les dégrader. Le flex doit être choisi et non subi.

L’entreprise se doit non seulement de garantir des conditions de travail optimales pour tous, mais également de travailler à leur amélioration.

À cette fin, la CFDT revendique :

- **Un ratio salarié-place défini pour garantir à chacun l’accessibilité à une place de bureau quand il est sur site.**
- D**es conditions de travail dignes et satisfaisantes dans les bureaux partagés afin de respecter le droit à la tranquillité et à la concentration de chacun.**

déménagement densification Immobilier



Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3CTélécomsPrestatairesIDF

Documents
déménagement densification Immobilier